DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

I - Contexte économique et politique

1- Contexte économique

✓ **Croissance**

- La croissance de la zone euro devrait se situer autour de 5% pour l'année 2021, une évolution autour de +4,3% est attendue sur 2022
- En France, la reprise économique amorcée depuis le printemps devrait permettre une hausse importante du PIB pour 2021 à hauteur de +6,2%. Une évolution de l'ordre de 4% est envisagée sur 2022

✓ **Inflation**

- Sur le second semestre 2021, une hausse de l'inflation est constatée, elle devrait se situer autour de 2,5% pour l'année, un légère diminution est attendue sur 2022 (+2%)

✓ **Déficit public**

- Un déficit public devrait se situer autour de -8,1% fin 2021
- Le Projet de Loi de Finances pour 2022 prévoit une diminution de ce déficit sur l'année 2022 pour atteindre 4,8% du PIB en fin d'année

I - Contexte économique et politique

2- Projet de loi de Finances pour 2022: Mesures relatives aux collectivités

✓ Poursuite du soutien à l'investissement local

- Abondement de 350 M€ de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

✓ Réforme a minima des indicateurs financiers

Suite à la réforme fiscale, les indicateurs financiers notamment utilisés pour la répartition de la DGF doivent être ajustés :

- Elargissement des recettes prises en compte dans le calcul du potentiel financier (DMTO et TLPE)
- Simplification du mode de calcul de l'effort fiscal

Ces évolutions seraient introduites de façon très progressive avec un horizon fixé à 2027 (aucun impact sur les dotations 2022)

✓ Stabilité de l'enveloppe globale de DGF pour l'année 2022

- L'enveloppe globale prévue pour 2022 est gelée au niveau de 2021, soit 26,8 Mds

II – Situation financière fin 2021

II – Situation financière fin 2021

✓ **Impact de la crise sanitaire sur le budget 2021 : 6,1 M€**

- **Une perte de recette estimée à 2,5 M€ sur l'année 2021** *(contre 4 M€ sur l'année 2020)*
  - Recettes commerciales transports : - 1 M€
  - Recettes tarifaires (piscines, conservatoires): - 1,1 M€
  - Exonérations loyers : - 440 K€

- **Des dépenses supplémentaires estimées à 3,6 M€ sur 2021** *(contre 3,7 M€ sur l'année 2020)*
  - Plan de relance entreprises : 2,6 M€
  - Plan de soutien ESS : 70 K€
  - Plan de soutien étudiants : 40 K€
  - Plan de soutien tourisme : 100 K€
  - Dépenses liées à la crise sanitaires (centres de vaccination, nettoyage, masques, …) : 800 K€

Ces pertes de recettes ou dépenses complémentaires ont pu être financées grâce aux résultats excédentaires des années passées (initialement affectés à l'investissement).

II – Situation financière fin 2021

✓ **Un autofinancement en baisse sur l'année 2021**

- Une diminution de 1,6 M€ sur le budget principal (qui sera compensée par une reprise sur les excédents des années passées). Hors impact Covid19, l'autofinancement 2021 aurait été d'environ 21 M€
- Une diminution de 1,6 M€ sur les budgets annexes, concentrée principalement sur les budgets mobilité transports et déchets

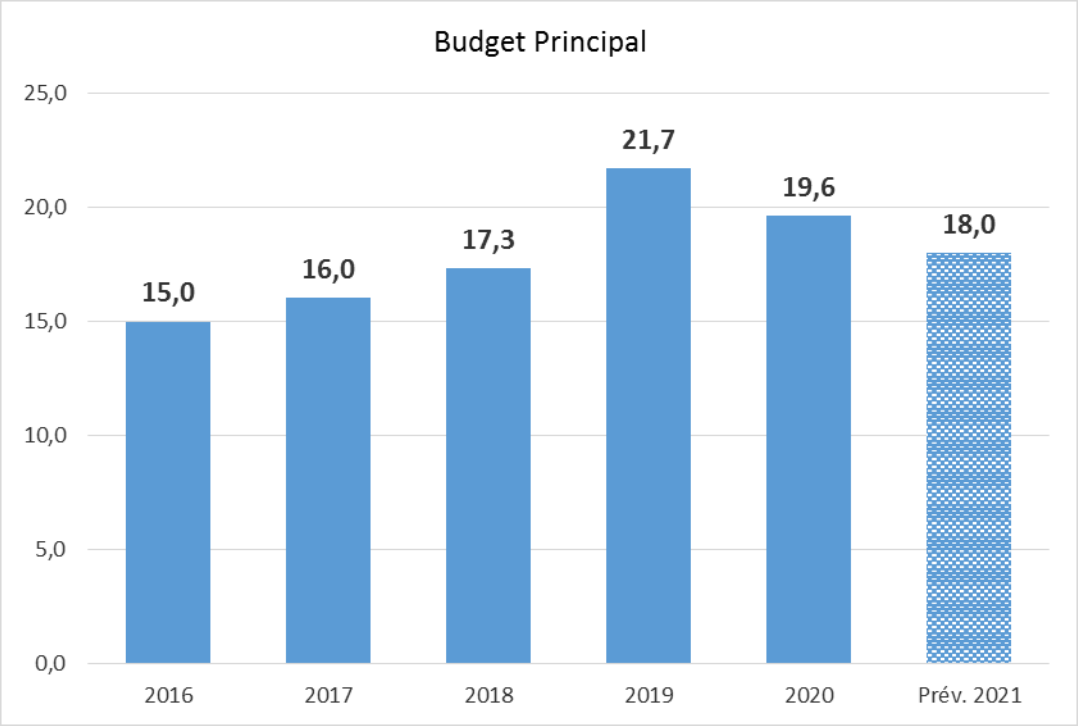

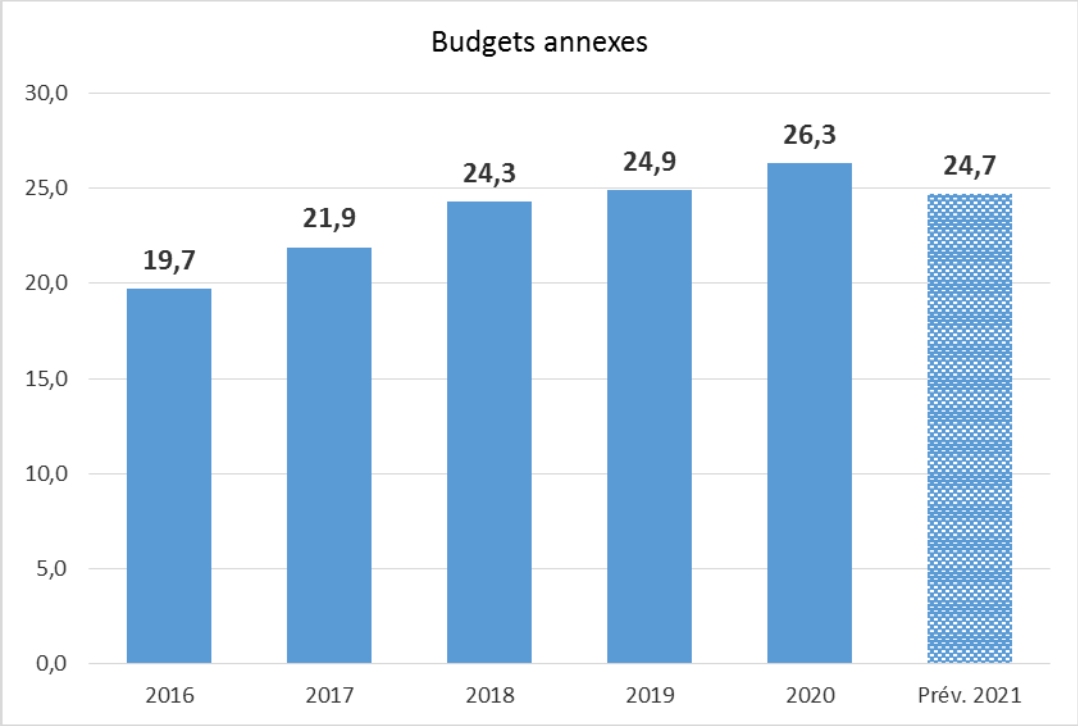

Epargne nette/hab 2021 CdA : 247 €/hab
Moyenne EPCI 2020 : 119 €/hab

II – Situation financière fin 2021

✓ **Un niveau d'investissement important malgré la crise sanitaire**

- 73 M€ d'investissement sur le territoire (PAPI Port Neuf, PEM Gare, UVE, renouvellement réseaux assainissements, …)
- Un encours de dette à 47 M€, en baisse de 4,9 M€ par rapport à 2020

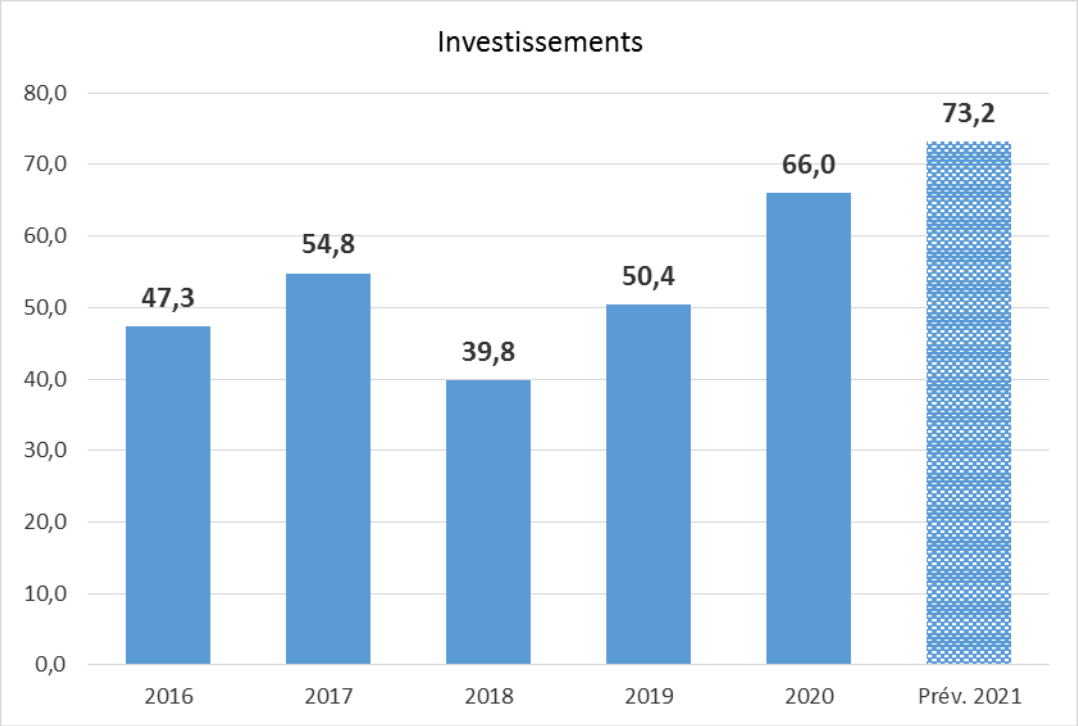

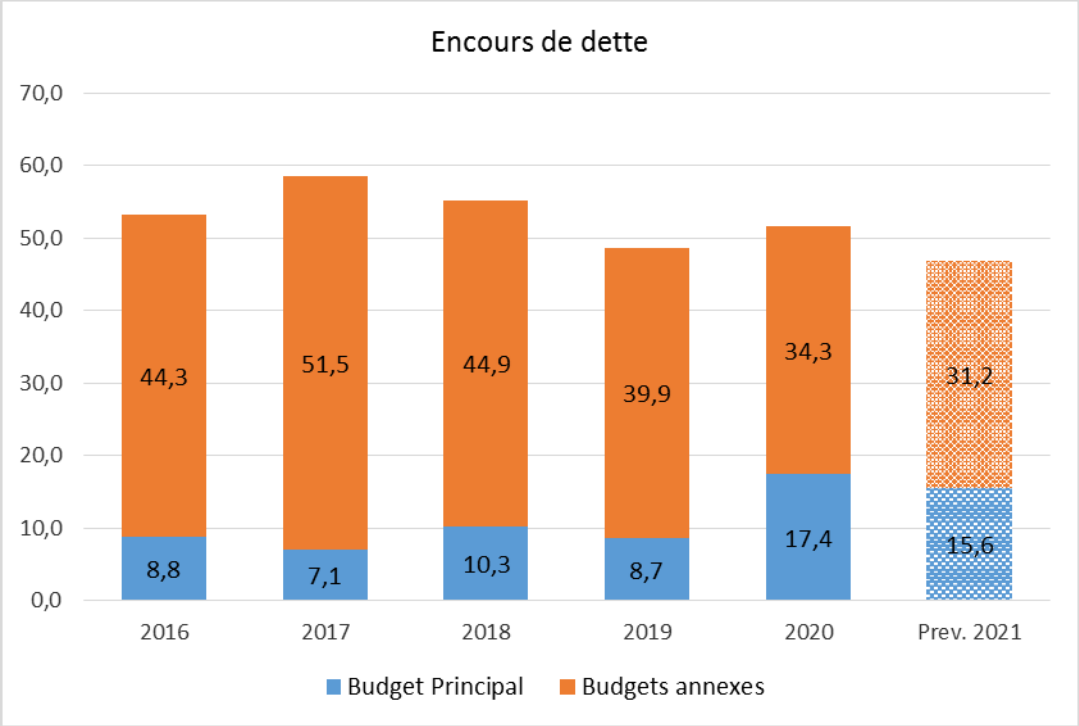

Dép. Inv/hab 2021 CdA : 423 €/hab
Moyenne EPCI 2020 : 205 €/hab

Capacité désendettement 2021 CdA : 1,1 années
Moyenne agglo 2020 : 5 ans

III – Principales Orientations budgétaires 2022

III – Orientations budgétaires 2022

1- Des orientations budgétaires tournées vers la transition écologique du territoire

- ✓ Une poursuite du projet LRTZC « socle »
  - Une programmation de dépenses à hauteur de 2,8 M€ sur 2022, avec notamment le développement de la plateforme de la rénovation énergétique, des actions en matière de numérique responsable, ou de gouvernance de la donnée

- ✓ Des investissements importants autour de la mobilité : 25 M€ *(fin des travaux sur le PEM, pistes cyclables, renouvellement flotte bus, billettique, …)*

- ✓ Maintien d'un fonds de soutien à la transition écologique des entreprises à hauteur de 0,5 M€ *(dans le cadre plan de relance Covid19)*

- ✓ Développement des énergies renouvelables : *installation de panneaux photovoltaïques sur les STEP, fonds concours photovoltaïques à destination des communes*

- ✓ Développement de l'agriculture péri-urbaine et des circuits courts alimentaires *: plan alimentaire territorial, accompagnement conversion biologique agriculture péri-urbaine*

- ✓ Autres actions : *Exploitation démonstrateur H2, bilans carbone, rénovation énergétique des bâtiments communautaires (médiathèque, bâtiments administratifs), …*

III – Orientations budgétaires 2022

2- Une politique volontaire en matière d'Habitat

- ✓ Une effort budgétaire important sur l'accompagnement à la production de logements sociaux : 6,8 M€ prévus sur l'année 2022

- ✓ La poursuite des actions en faveur de l'accession sociale à la propriété : 0,8 M€

- ✓ Un accompagnement sur le programme de renouvellement urbain de Villeneuve les Salines : 3,5 M€ prévus sur 2022*(20 M€ au total)*

- ✓ Des investissements conséquents sur les projets urbains : 6M€ sur 2022 *, notamment sur Joffre/Rompsay ou Bongraine*

III – Orientations budgétaires 2022

3- Le maintien d'un niveau élevé d'investissements sur le territoire pour 2022

✓ Une programmation d'investissements estimée à 124 M€ sur l'année 2022

- Budget principal : 78 M€, notamment sur la fin des travaux du Pôle d'échanges multimodal, du PAPI Port Neuf, ou de l'avenue de Simone Veil, la création de pistes cyclables, la politique de l'habitat, ou l'acquisition du bâtiment Chasseloup Laubat
- Eau et Assainissement : 24 M€, principalement sur le renouvellement des réseaux
- Transports : 6 M€, principalement sur le renouvellement de la flotte de bus et le renouvellement de la billettique
- Gestion et prévention des déchets : 9 M€, notamment sur la fin des travaux de mise aux normes de l'UVE et l'acquisition de matériel de pré-collecte
- Bâtiments économiques et zones d'activités économiques : 5 M€

✓ Un financement assuré par l'autofinancement, des subventions à percevoir, et un recours maitrisé à la dette

IV – Principaux indicateurs financiers

Budget Principal

BUDGET PRINCIPAL

1- Autofinancement

- ✓ Une hausse de 3% des recettes est estimée pour l'année 2022 (soit + 3M€). Cette augmentation est quasi exclusivement liée aux recettes fiscales, et notamment à la mise en œuvre de la taxe GEMAPI à hauteur de 1,5 M€.
  Seule la CVAE devrait connaitre une baisse sur 2022 (-0,5M€), conséquence de la crise sanitaire (2 années de décalage)
- ✓ Les dépenses sont prévues en hausse d'environ 2M€ en 2022 principalement liée à l'évolution de la masse salariale (+2,5%), du développement des compétences, et de la hausse de certaines contrats (fluides, maintenance, …)
- ✓ En conséquence, l'autofinancement 2022 devrait se situer autour de 19,3 M€. A partir de 2023, l'autofinancement devrait se stabiliser à près de 21M€

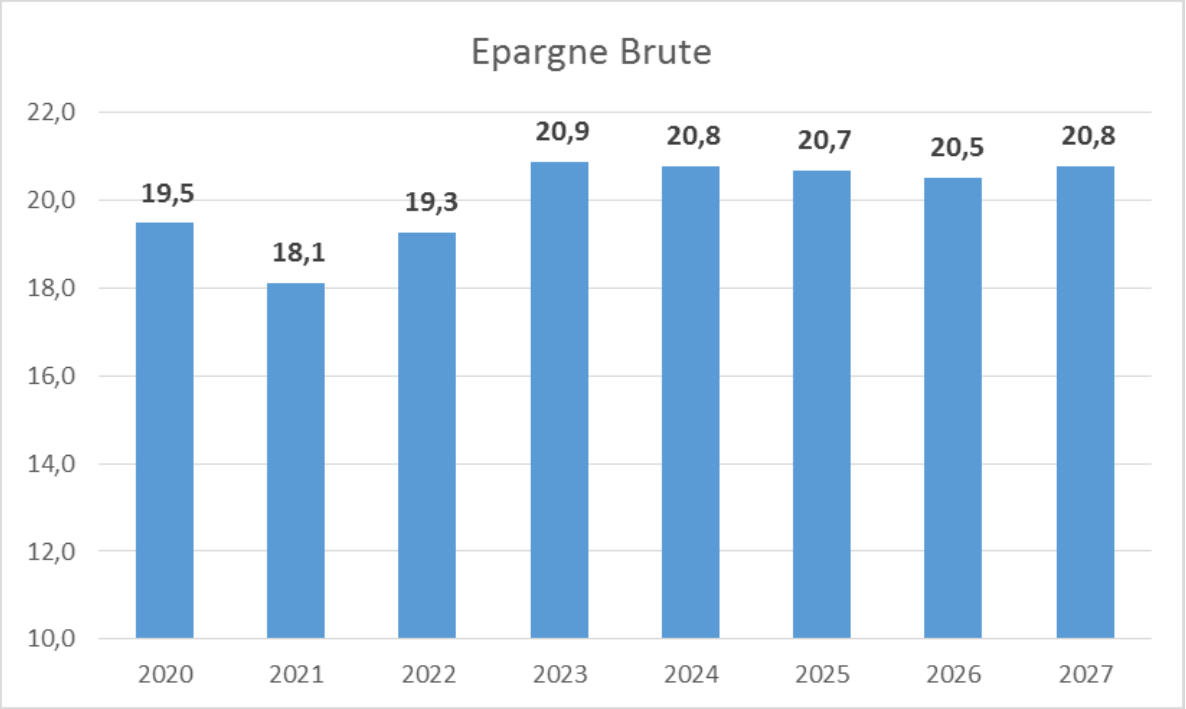

BUDGET PRINCIPAL

2- Investissements

- ✓ Une programmation pluriannuelle d'investissements estimée à 350 M€ sur la période 2022-2028
- ✓ Sur l'année 2022, 78 M€ prévus : PEM (9M€), acquisition site Chasseloup Laubat (7M€), habitat (8 M€), Pistes cyclables (3M€), GEPU (3M€), GEMAPI (4,8 M€), PRU Villeneuve les Salines (3,5 M€), requalification médiathèque (2,8M€), …

Investissement en M€

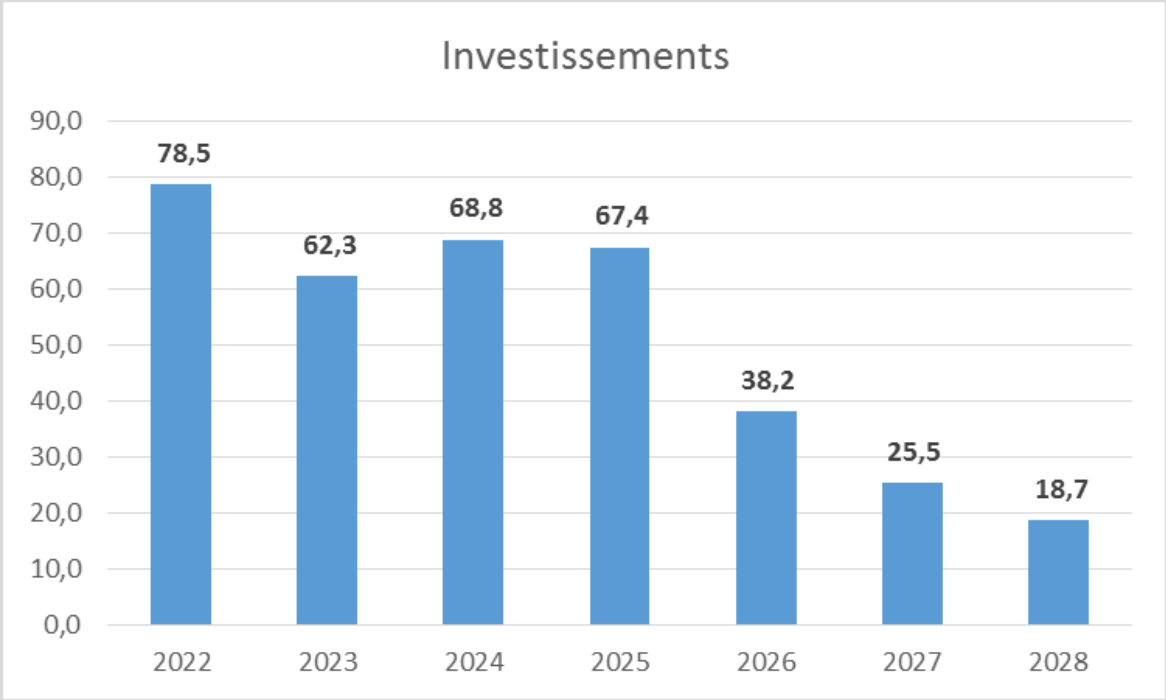

Répartition par politique publiques (2022-2028)

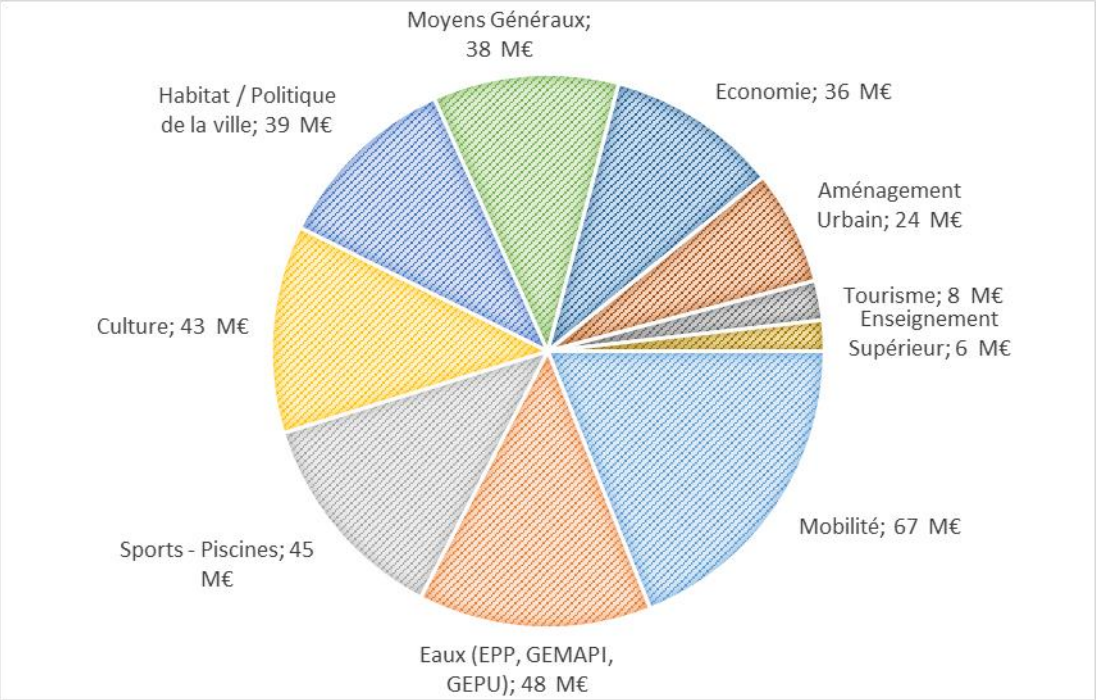

BUDGET PRINCIPAL

3- Financement des investissements

- ✓ Le financement du PPI repose à 42% sur l'autofinancement, 26% sur les recettes d'investissements (subvention, cessions, ..), et 32% par l'endettement
- ✓ Face aux investissements importants prévus au PPI sur les 4 prochaines années, l'endettement pourrait passer à plus de 85M€ en 2025, soit une capacité de désendettement à 4,2 années
- ✓ Afin de limiter la hausse de l'endettement, il est proposé de fixer un montant maximum d'encours à 80 M€ (soit une capacité de désendettement autour de 4 années)

Pour cela, le PPI devra être revu dans le courant du 1er semestre 2022 afin de prioriser les investissements et lisser certains investissements

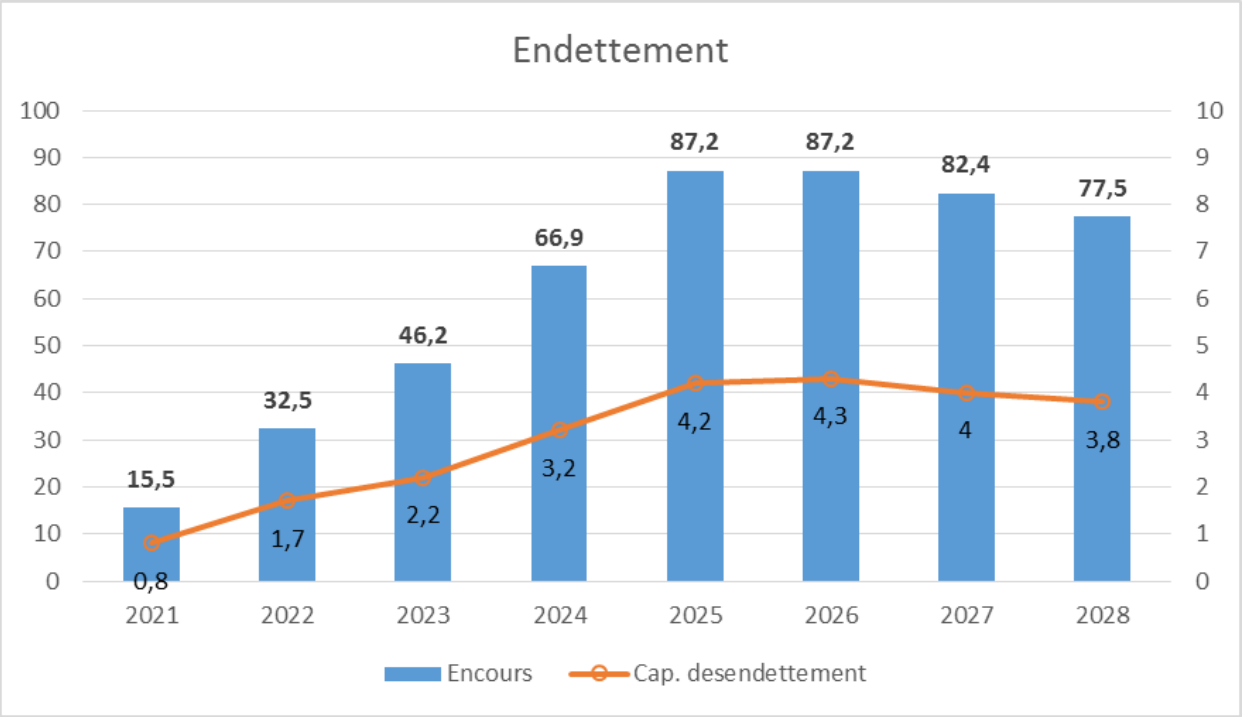

IV – Principaux indicateurs financiers

Budgets annexes

BUDGET GESTION ET PREVENTION DES DECHETS

- Depuis 2017, et suite à la diminution importante des ventes de matières recyclées et une hausse des contrats de prestations de collecte et traitement, le budget connait une diminution importante de son épargne brute (-2 M€ depuis 2017)
- Sur l'année 2021, un déficit d'environ 1M€ était envisagé au moment de l'élaboration du budget. Suite à une très forte hausse des ventes de matières (notamment le carton), l'équilibre du budget pourra être atteint en fin d'année.
- Sur les années 2022 et suivantes , face à la hausse programmée de certaines charges (TGAP, indexation des contrats), de nouvelles obligations règlementaires (collecte des bio-déchets à compter de 2024) et aux investissements importants à venir, l'équilibre du budget ne sera pas atteint (autofinancement insuffisant pour couvrir les dotations aux amortissements).

Scénario au fil de l'eau

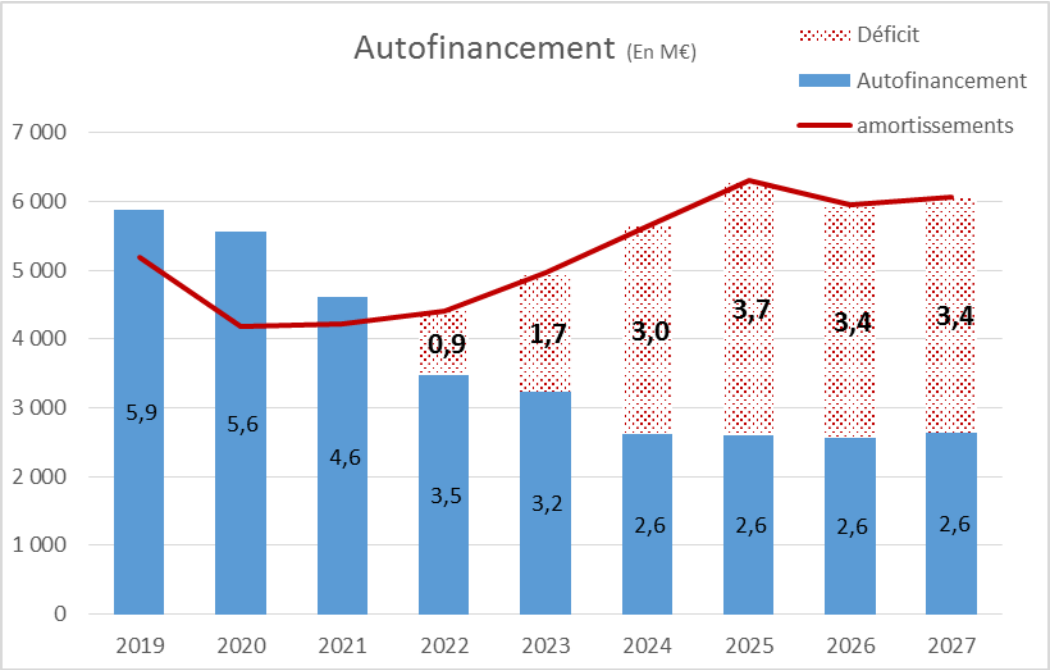

Un déficit constaté dès 2022 à hauteur de 0,9M€, pour atteindre plus de 3M€ à horizon 2024

BUDGET GESTION ET PREVENTION DES DECHETS

- Face à ces difficultés budgétaires, mais également devant les nombreuses incertitudes entourant de ce budget, il est proposé d'actionner 3 leviers :
  - Une hausse modérée du taux de TEOM sur 2 années : 2% en 2022 (soit un taux à 9,31%), et 2% en 2023 (taux à 9,50%), à ajuster en fonction de la situation financière fin 2022
  - Une mise en œuvre de la redevance spéciale administrations et entreprises à partir de 2023 et de façon progressive sur 3 années (800 K€ de recettes estimées en 2025), sous réserve d'un validation de la stratégie déchets début 2022
  - Une utilisation des provisions à hauteur de 8,2 M€ pour combler le déficit résiduel (le solde sera affecté à l'investissement, soit 6,4 M€)

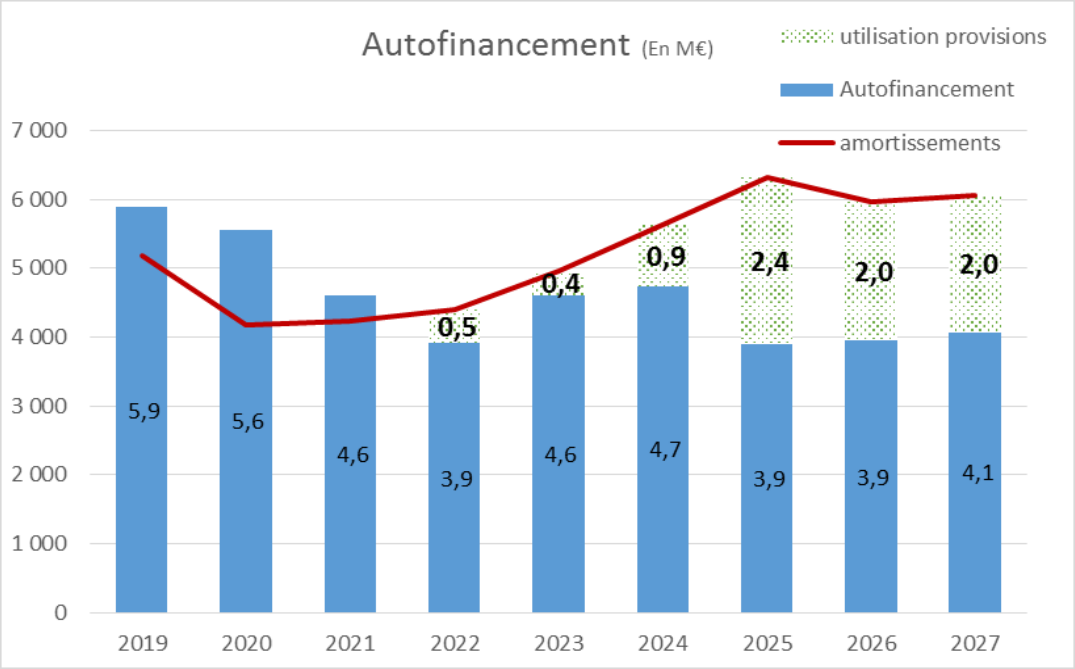

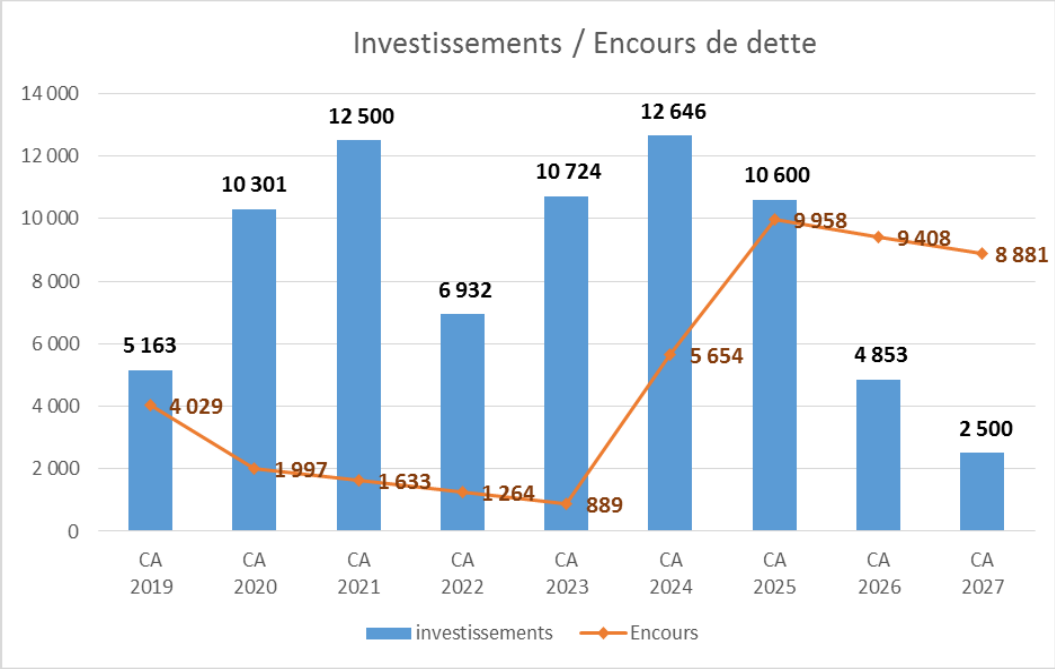

BUDGET MOBILITE TRANSPORTS

- Un budget impacté par la crise sanitaire sur les année 2020 et 2021, notamment sur les recettes voyageurs (-1,8 M€ en 2020, -1M€ en 2021)
- Un versement mobilité faiblement impacté par la crise sanitaire, le montant encaissé en 2021 devrait être supérieur à celui de 2019 (+600 K€, soit +2,5 %)
- Sur l'année 2022, un niveau de recettes qui reste légèrement inférieur aux années avant crise (-0,2 M€), et des dépenses supplémentaires à financer (transports des élèves assis, desserte PEM, indexation des contrats)
- Grace à une dynamique retrouvée sur le versement mobilité, le budget est équilibré sur les 3 prochaines années

=> A compter de 2025, et face aux investissements importants à venir sur ce budget (bus, dépôts, voies BHNS, …), l'endettement va augmenter. L'autofinancement sera alors insuffisant, aussi un nécessaire réajustement du budget sera nécessaire (offre de services, politique tarifaire, recettes complémentaires)

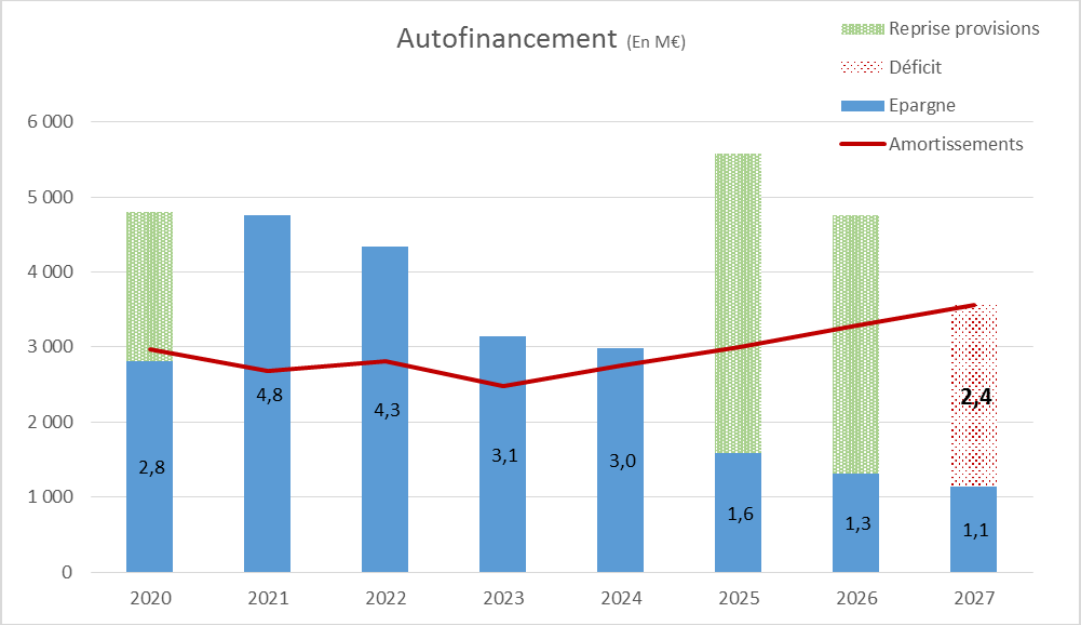

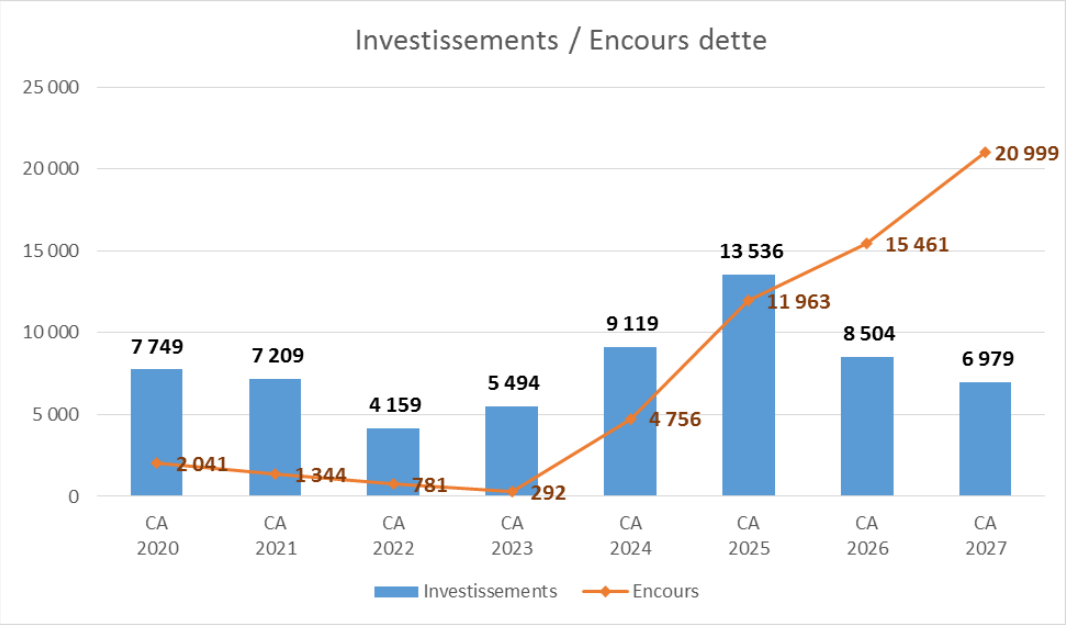

BUDGET ASSAINISSEMENT

- Un niveau d'autofinancement élevé et stabilisé à plus de 9 M€ *(soit plus 40% des recettes de fonctionnement)* sur la période 2022-2027
- Maintien d'un niveau d'investissements important afin de faire face au renouvellement des réseaux et à la mise en œuvre du nouveau schéma directeur assainissement (plus de 100 M€ sur la période 2021-2027)
- Un encours de dette en diminution depuis plusieurs années, et qui devrait se situer autour de 18 M€ fin 2022. Une légère hausse est envisagée à compter 2024

=> Proposition d'augmentation des tarifs de 2% sur la redevance assainissement sur l'année 2022 afin de tenir compte de l'évolution annuelle des coûts, et ainsi maintenir une forte capacité à investir

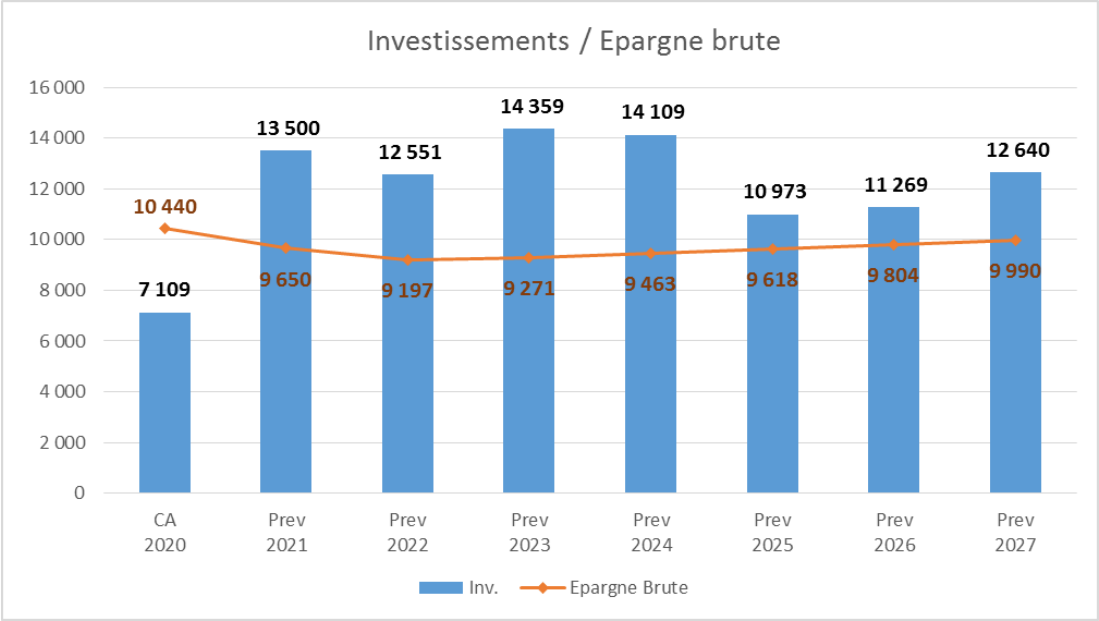

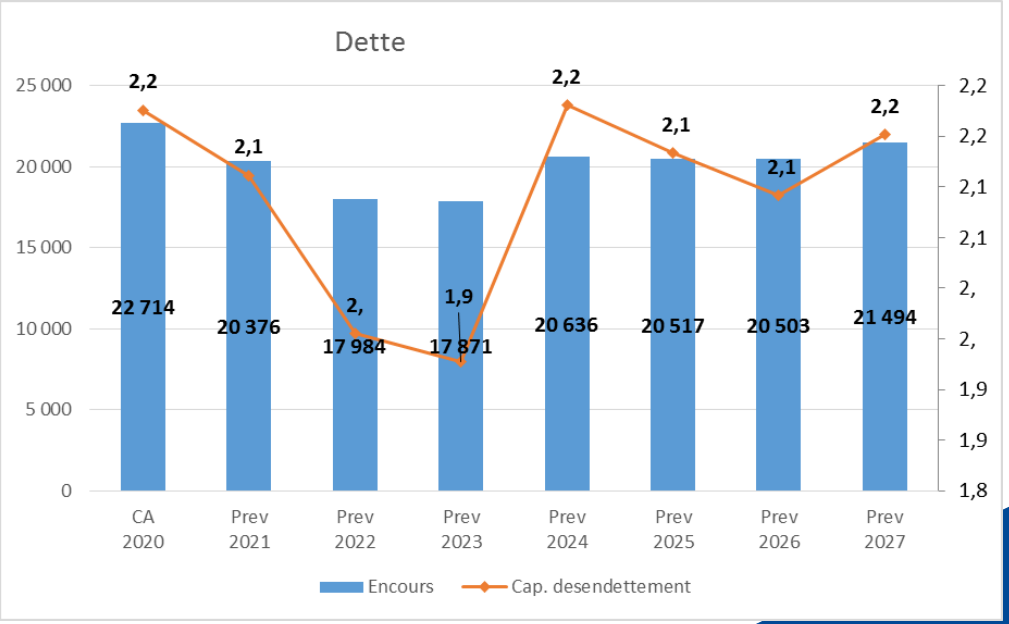

BUDGET EAU POTABLE

✓ Budget Eau Potable

- Depuis le 1er janvier 2021, et suite à la sortie de Eau17, les masses financières du budget annexe eau potable ont fortement évoluées. Sur 2022, 17,5 M€ de recettes envisagées (essentiellement vente d'eau) pour 11,5 M€ de dépenses de fonctionnement

- Les tarifs de vente d'eau aux usagers resteront inchangés sur l'année 2022, dans l'attente de la fin de la DSP sur la partie nord de l'agglomération (fin 2022). Une réflexion sera menée sur l'année afin de mettre en œuvre la future convergence tarifaire sur les 28 communes à compter de l'année 2023

- Globalement sur le budget eau potable, un autofinancement de 6 M€ est attendu sur l'exercice 2022, en légère augmentation par rapport à 2021

- Des investissements à hauteur de 9 M€ sont programmés sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, financés par l'autofinancement et les excédents de l'année passée. Aucun emprunt n'est nécessaire.

- Sur la période 2022-2028, des investissements sont prévus à hauteur de 74 M€, notamment sur la réhabilitation des réseaux d'eau (40 M€), l'usine de production d'eau de Coulonge (15 M€), ou le réhabilitation des réservoirs (10 M€)

V – Masse salariale

V – Masse salariale

Evolution de la masse salariale

- ✓ Sur le budget général, la masse salariale s'élève à 46,1 M€, en augmentation nette (déduction faite des recettes perçues) de 2,8%, soit une hausse de 1 M€
- ✓ Cette hausse est due à plusieurs facteurs :
  - Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) à hauteur de 1,2 %
  - L'évolution de la compétence Eau Potable, et notamment l'impact en année pleine des créations de postes nécessaires à l'exploitation sur le secteur « ex RESE »
  - La création de postes sur le budget annexe déchets pour accompagner la mise en œuvre progressive de la future stratégie déchets (bio déchets, tarification incitative)
  - La création de 7 postes sur le budget principal pour accompagner certains secteurs en tension (3 postes relatifs à l'urbanisme), ou faire face à des contraintes règlementaires (Equipements aquatiques)
- ✓ Sur le budget principal, l'évolution nette de la masse salariale se situe autour de 2,5%

V – Masse salariale

Effectifs par catégorie, par filière, et par genre : 819 agents

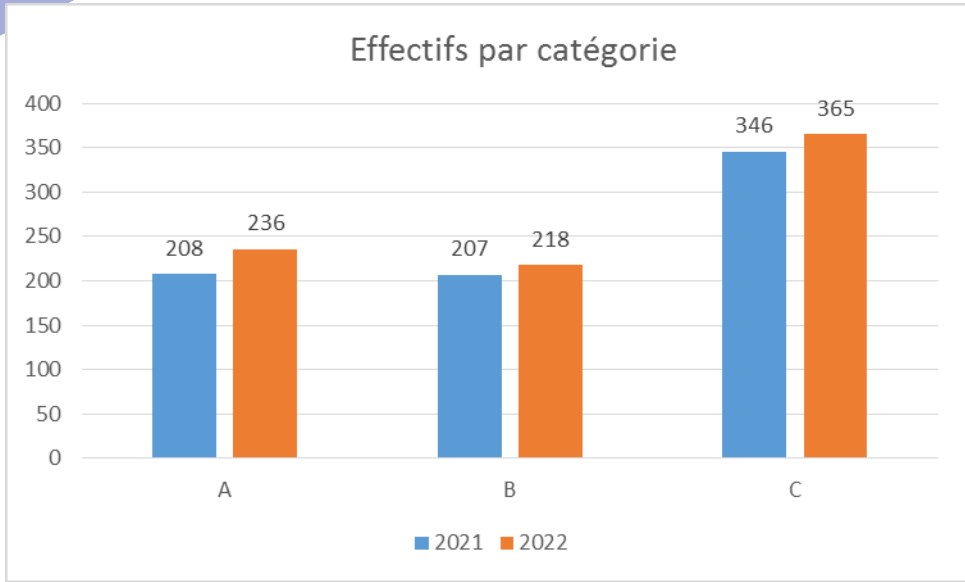

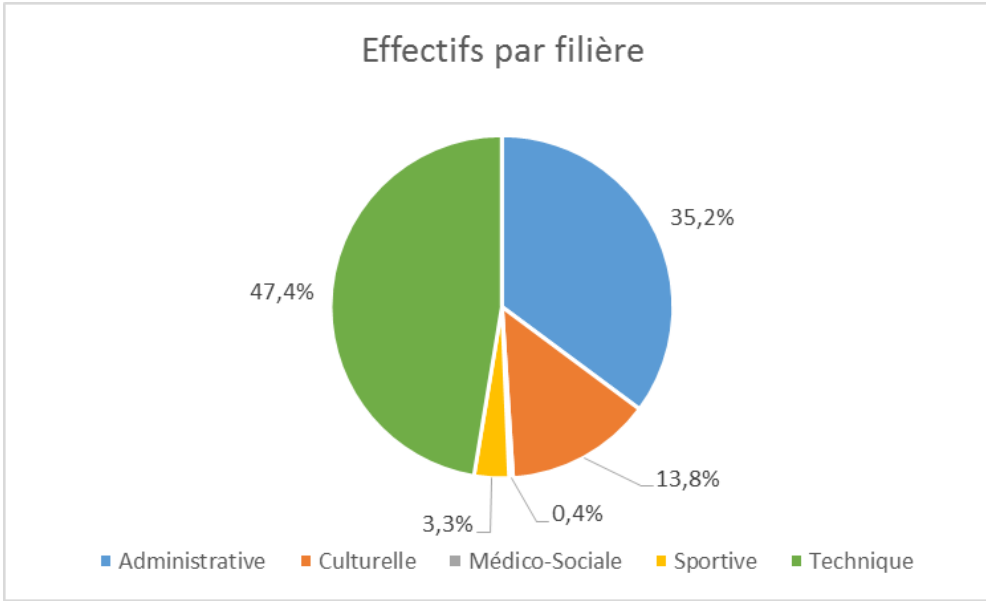

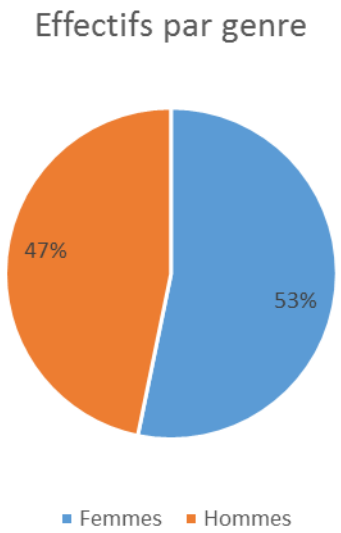

VI – Principaux investissements sur l’année 2022

VII – Les principaux investissements sur l'année 2022

✓ MOBILITES : 25,1 M€

- Pôle d'échange multimodal : 9,4 M€
- Pistes cyclables : 4,8 M€
- Renouvellement flotte de bus : 2,6 M€ *(16 M€ sur la période 2022-2028)*

✓ ECONOMIE – EMPLOI : 11,7 M€

- Investissements ZAE *(Atlantech, Aubreçay, Corne Neuve, Sainte Soulle,…)* : 4,7 M€
- Participation travaux réhabilitation Port de Pêche : 1,8 M€
- Réhabilitation bâtiments économiques : 1,3 M€
- Travaux Espace congrès : 1,2 M€

✓ AMENAGEMENT DE LA VILLE – PROJETS URBAINS : 9,3 M€

- Projet Urbain Joffre-Rompsay : 3,2 M€
- Travaux avenue Simone Veil: 1,2 M€
- Bongraine : 2 M€

✓ GESTION DES DECHETS : 8,7 M€

- Fin des travaux de mise aux normes UVE : 4 M€
- Matériel pré-collecte (bac, composteurs, conteneurs, …) : 1,4 M€
- Centre de valorisation des déchets de Laleu : 0,4 M€

VII – Les principaux investissements sur l'année 2022

✓ **HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE : 13,3 M€**

- Accompagnement production de logements sociaux : 6,8 M€
- Aide à l'accession sociale à la propriété : 0,8 M€
- PRU Villeneuve les Salines : 3,5 M€
- Aire d'accueil Gens du Voyage Chatelaillon : 1,4 M€

✓ **EAUX – ASSAINISSEMENT – GEMAPI : 33,2 M€**

- Renouvellement réseaux assainissement : 7,8 M€
- Renouvellement réseaux d'eau potable : 12 M€
- Travaux réseaux GEPU: 2,9 M€
- Curage des bassins : 2,7 M€

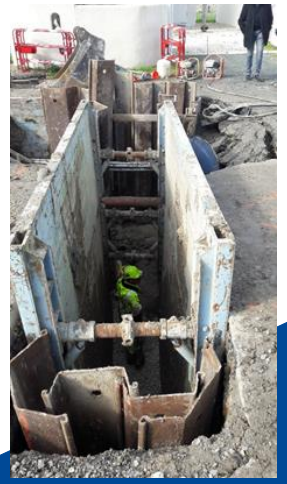

✓ **EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS : 13,3M€**

- Acquisition bâtiment Chasseloup Laubat : 7,3 M€
- Requalification Médiathèque :2,8 M€
- Gros entretien Piscine Périgny : 0,8 M€